



Les 6^{ème} Routes du Pays Beaujolais Samedi 1 décembre 2018 Règlement

Présentation :

L'ASA Beaujolais propose, le samedi 1 décembre 2018, une balade dans le beaujolais avec une étape gourmande. Départ de Villefranche(69) Parking Hôtel AMBIANCE à 8 h30 maxi et arrivée à la découverte œnologique à partir de 18 h.

Véhicules admis :

Les véhicules admis à prendre le départ doivent être de type Rallye, Sport ou Grand Tourisme d'après-guerre jusqu'à 1998. Les véhicules doivent être en tous points conformes au Code de la Route. Les participants doivent veiller au bon état général de leur auto, en particulier des pneumatiques, de l'éclairage, de la fixation de la batterie et des ceintures de sécurité (si requises par la loi). De plus, la présence d'un extincteur fixe est recommandée. Seules 2 personnes sont autorisées dans chaque véhicule. L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code la Route ainsi qu'aux articles du présent règlement. Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par les organisateurs et resteront à la charge des participants.

Droits de participation :

Le nombre de participants maximum est fixé à 65. L'organisateur se réserve le droit d'annuler si le nombre de participants à la date de la clôture est inférieur à 20 partants. Les droits de participation sont fixés à 175 € et inclus le petit déjeuner, la pause gourmande de midi, la découverte œnologique le diner de clôture avec animation. Le carburant est à la charge des participants. Aucune demande ne sera recevable sans le paiement total des droits. Clôture des inscriptions : samedi 24 novembre 2018.

Vérifications administratives :

Les vérifications administratives seront effectuées à l'Hôtel AMBIANCE (69 VILLEFRANCHE) autour d'un petit déjeuner. Les participants devront présenter les originaux des permis de conduire, carte grise du véhicule, carte verte d'assurance et en fournir des copies à l'organisateur. Les participants se verront remettre le road book pour la journée.

Assurance :

Chaque véhicule doit être assuré par son propriétaire.

Dépannage :

L'organisateur prévoit la mise à disposition d'un véhicule plateau pour le remorquage d'un véhicule en panne.

Réclamations :

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise. Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

Recommandations :

Dans un souci d'organisation, il est important de prévenir les organisateurs en cas de panne, arrêt ou abandon. Tous les numéros de téléphone sont à votre disposition dans la fiche information. La prudence est l'affaire de tous, l'abus d'alcool est dangereux.